



DGEP
Service du directeur général
Case postale 3980
1211 Genève 3

Société pédagogique genevoise / SPG
M. Olivier BAUD, président
Case postale 5434

1211 GENEVE 11

N/réf. : GS/phl
V/réf. :

Genève, le 13 juin 2008

**Concerne : projet de création et proposition de mandat de l'observatoire
sur le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire**

Monsieur le Président,

Au terme de la séance de la commission de fonctionnement d'hier 11 juin et sur la base de la discussion relative à la création et le mandat de l'observatoire, je suis en mesure de vous communiquer les éléments suivants :

Définition de l'observatoire

Un observatoire du nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire est créé à la rentrée de septembre 2008. Il centrera ses missions sur les fonctions, processus et impacts générés par la mise en œuvre du nouveau fonctionnement. Il ne se substitue en aucune manière à l'activité du SRED.

L'observatoire est coordonné par une personnalité indépendante. Sa gestion administrative est assurée par la DGEP.

L'observatoire reçoit ses mandats de mission d'évaluation du nouveau fonctionnement de la part du secrétariat général du DIP, sur proposition de la commission de fonctionnement de l'enseignement primaire et/ou de la direction générale de l'enseignement primaire.

L'observatoire remet ses rapports de mission au secrétariat général du DIP. La commission de fonctionnement de l'enseignement primaire est destinataire des rapports de mission. Sur cette base, elle peut élaborer des propositions d'évolution du nouveau fonctionnement.

Coordination de l'observatoire

Le coordinateur de l'observatoire s'entoure de trois ou quatre experts pour réaliser au moins trois missions d'évaluation par année scolaire.

Selon leurs domaines d'expertise, des membres de la conférence sur le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire, de la DGEP et du DIP pourront participer aux travaux d'évaluation de l'observatoire.

Le coordinateur de l'observatoire rédige les rapports de mission, et un rapport de synthèse annuel qui sera rendu public par le DIP.

./.

Liaison observatoire – commission de fonctionnement

Le coordinateur de l'observatoire est consultant auprès de la DGEP pour la conférence sur le nouveau fonctionnement.

Comme indiqué ci-dessus, selon leurs domaines d'expertise, des membres de la commission de fonctionnement de l'enseignement primaire pourront participer aux travaux d'évaluation de l'observatoire.

La commission de fonctionnement est destinataire des rapports d'évaluation sur la base desquels elle pourra proposer des évolutions d'organisation de l'enseignement primaire.

Champs possibles des missions d'évaluation de l'observatoire

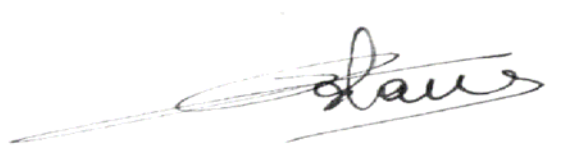
L'observatoire sur le nouveau fonctionnement peut évaluer les fonctions, processus et impacts à l'œuvre :

1. au sein de la direction générale de l'enseignement primaire dans sa nouvelle organisation en charge des régions,
2. entre la direction générale et les établissements,
3. entre le SRED et les établissements,
4. entre le CeFEP, le SRED, la direction générale, les secrétariats, les établissements,
5. au sein des établissements,
6. entre les établissements et leurs partenaires : parents, collectivités locales, OJ, enseignement spécialisé, cycle d'orientation,
7. au sein des établissements (élaboration du projet d'établissement, mise en place du conseil d'établissement, maîtres adjoints par exemple)
8. dans la concertation locale (conseil d'établissement) et cantonale (commission de fonctionnement, CEP...) de l'enseignement primaire.

Méthodes d'observation

Les méthodes d'observation dépendent des objets à évaluer. Les méthodes utilisées par l'observatoire pourront par conséquent relever des méthodes d'enquête, d'audit, d'analyses de textes. Une consultation de la totalité du corps enseignant par questionnaire est ainsi clairement envisagée par la commission du fonctionnement ; les objets à analyser et le moment opportun pour opérationnaliser et exploiter au mieux une telle démarche seront étudiés dès la rentrée 2008.

Au bénéfice de ces considérations, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Georges Solaux

Consultant auprès de la DGEP pour la commission
de fonctionnement de l'enseignement primaire

Copie : *M. Didier Salamin, directeur général*
Les membres de la commission de fonctionnement